

# FOCUS ECO BENIN N° 09/2023

*Note de synthèse et d'analyse de la situation macro-économique du Bénin.*



PRESIDENCE DU BENIN

Ce document donne une vue synoptique de l'économie béninoise et présente les perspectives à court terme. Il présente également l'état d'avancement de l'exécution du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) : le présent numéro porte sur le secteur des infrastructures et des transports.



## RUBRIQUES

1. INDICATEURS CONJONCTURELS CLES ..... 2
2. CLIMAT DES AFFAIRES..... 3
3. SITUATION ECONOMIQUE DU BENIN..... 8
4. EXECUTION DU PAG : FOCUS SUR LE SECTEUR DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS..... 13
5. SITUATION FINANCIERE DU BENIN..... 18
6. SITUATION MONETAIRE..... 27

## QUELQUES CHIFFRES CLES

<p><b>+6,2</b></p> <p><b>Croissance économique 2022</b></p>	<p><b>28 %</b></p> <p><b>Taux d'investissement (2022)</b></p>	<p><b>102,7</b></p> <p><i>Indice du climat des affaires (mars 2023)</i></p> <p><b>55 816</b></p> <p><i>Entreprises créées 2022</i></p> <p>→ Taux de croissance annuelle : <b>+7,5%</b></p>	<p><b>5 866,8 mds FCFA</b></p> <p><i>Encours de la dette (déc-2022)</i></p> <p><b>54,1%</b></p> <p><b>Taux d'endettement public- 2022</b></p>	<p><b>5,6%</b></p> <p><i>Déficit budgétaire en % du PIB (2022)</i></p> <p>▪ <b>106,5% Taux de recouvrement des recettes budgétaires 2022</b></p>	<p><b>14,7%</b></p> <p><i>Contribution des secteurs d'infrastructures et de transport au PIB (2022)</i></p> <p>▪ <b>Transport : 8,8% du PIB</b></p> <p>▪ <b>BTP : 5,9% du PIB</b></p>
<p><b>+6,9%</b></p> <p><b>Taux d'inflation mars 2023 (Source : BCEAO)</b></p>					

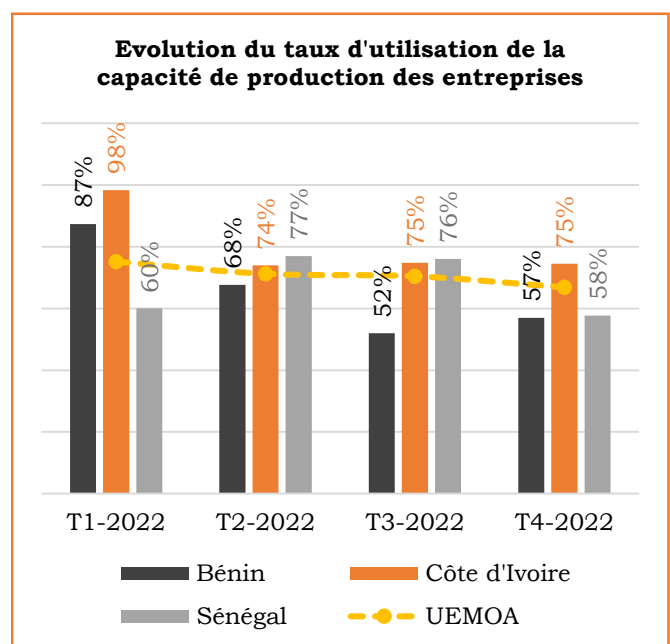
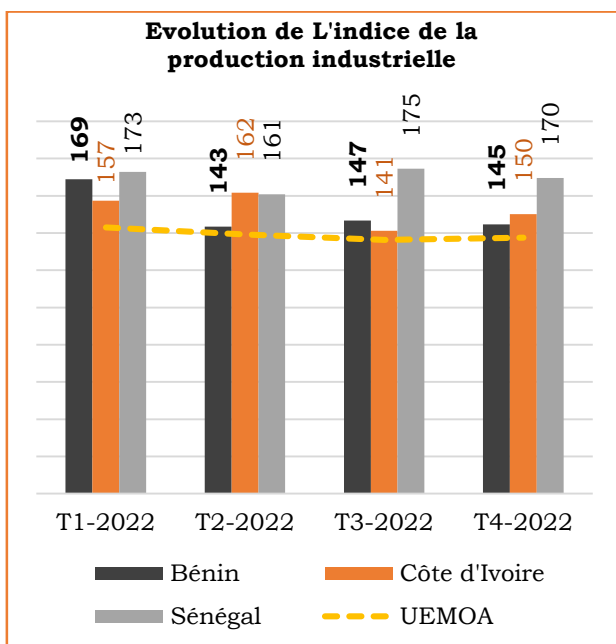
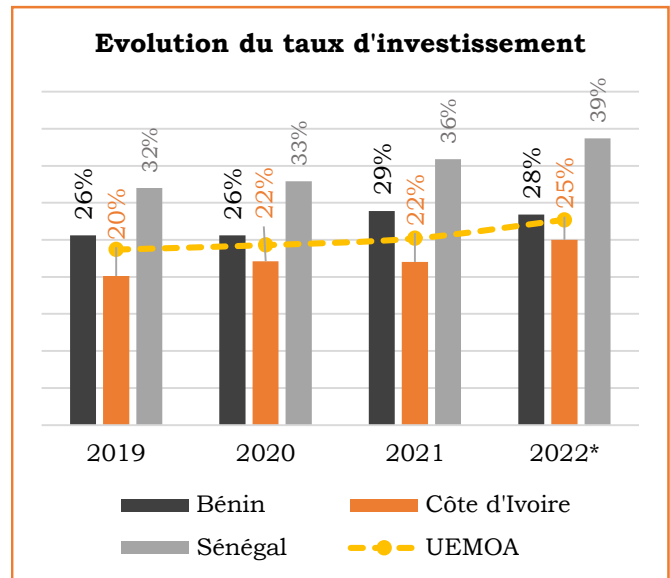
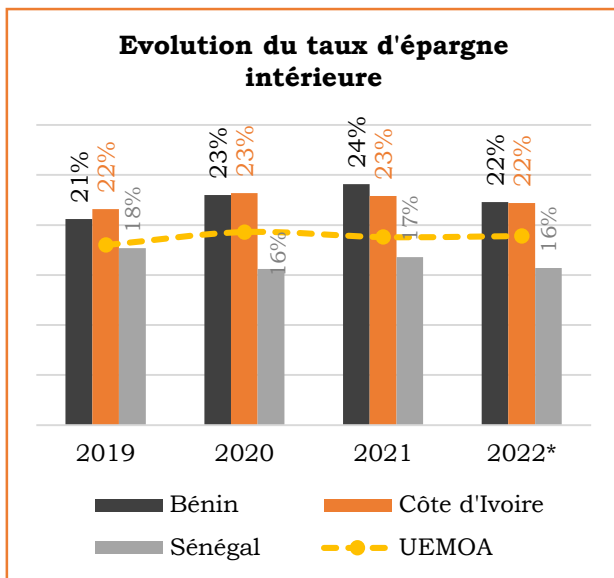
# 1.INDICATEURS CONJONCTURELS CLES

**Tableau 1 : Indicateurs conjoncturels d'activités au Bénin**

Indicateurs	2021-T4	2022-T1	2022-T2	2022-T3	2022-T4	2023-T1 (Tendance)
Indice de production industrielle	127,6	168,9	143,4	143,1	144,7	→
Indice du chiffre d'affaires du commerce de détail	106,4	106,4	100,8	114,0	113,1	↗
Taux d'utilisation de capacité de production des entreprises	74,4%	87,4%	67,7%	52,0%	57,0%	↗
Taux de croissance réelle du PIB (glissement annuel)	6,7%	5,8%	6,8%	5,4%	5,4%	→

Source : BCEAO, mars 2022 ; (Base des indices : 2013)

**Figure 1 : Evolution de quelques indicateurs conjoncturels**



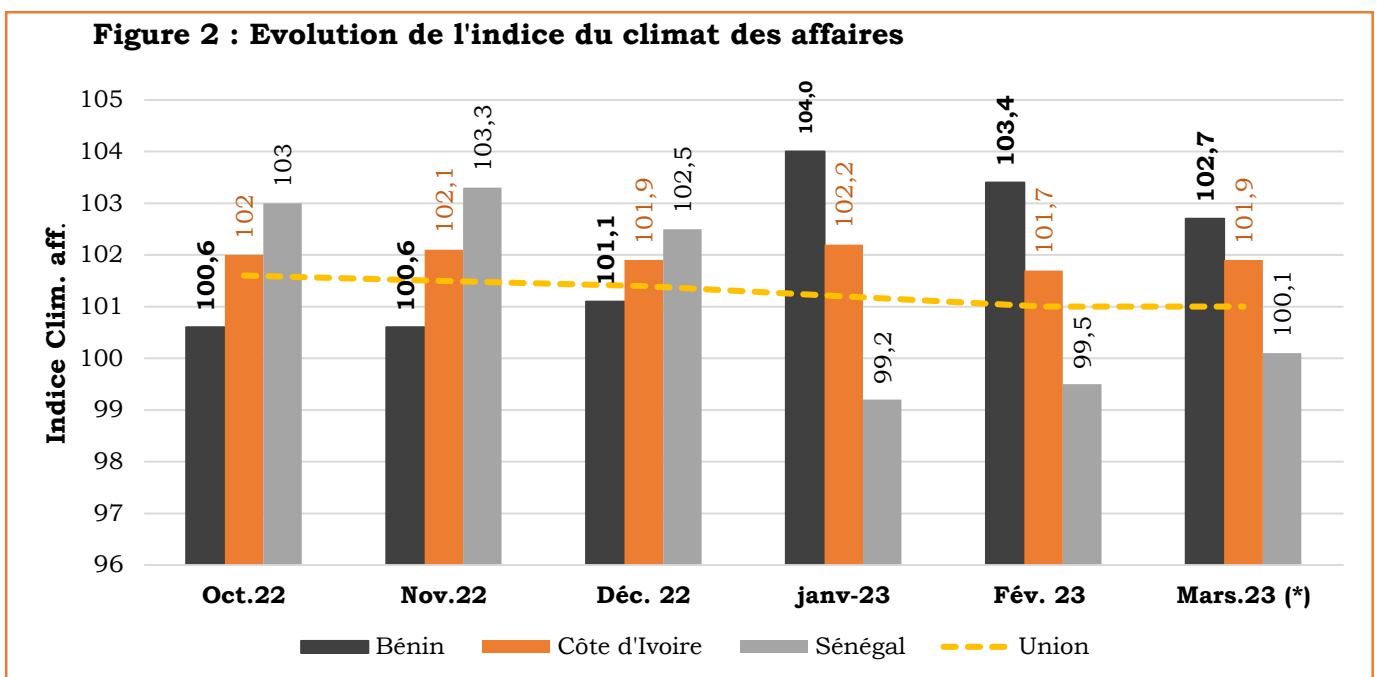
Source : BCEAO, Décembre 2022 ; (Base des indices : 2013)

## 2. CLIMAT DES AFFAIRES

### 2.1. L'indicateur du climat des affaires

L'indicateur du climat des affaires est un indice qui synthétise l'opinion des chefs d'entreprises sur la conjoncture économique. Il est calculé à partir des soldes d'opinion des chefs d'entreprises des principaux secteurs d'activités marchandes.

Au cours du mois de mars 2023, l'indicateur du climat des affaires est demeuré au-dessus de sa tendance de longue période à 101 dans l'UEMOA, traduisant le maintien de la confiance des chefs d'entreprise sur l'orientation favorable des activités.



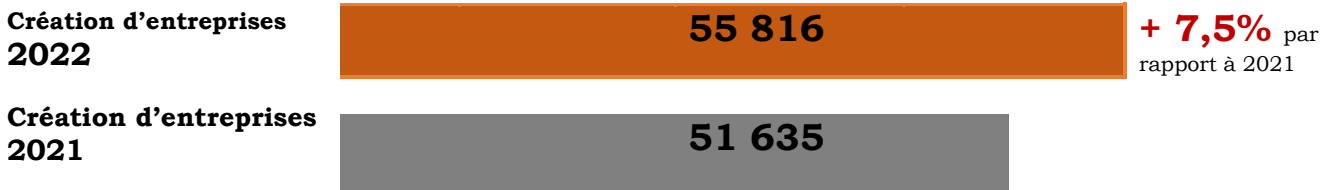
Source : BCEAO, avril 2023, (\*) : Données provisoires

Le graphique ci-dessus montre qu'à fin mars 2023, l'indice du climat des affaires au Bénin s'est affiché à 102,7 contre 103,4 au mois précédent, soit une baisse mensuelle de 7 points. L'indice a une tendance baissière même s'il reste au-dessus du niveau moyen (101,0) de l'ensemble des pays de l'UEMOA ; il dépasse notamment celui de la Côte d'Ivoire (101,9) et du Sénégal (100,1) à fin mars 2023.

L'enquête menée par la CCIB (janvier 2023) a confirmé la dégradation du climat des affaires au Bénin en 2022. En effet, 60% des entreprises ont déclaré que l'environnement des affaires a été peu favorable en 2022 comparé à l'année 2021. Cette dégradation de l'environnement des affaires est beaucoup plus remarquée dans le secteur de l'industrie. Ainsi, comme le montre la figure 1, la **capacité de production des entreprises industrielles a une tendance baissière**, passant de 87% au 1<sup>er</sup> trimestre à 57% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 suite à notamment à la hausse du prix des intrants en 2022.

## 2.2. Evolution du nombre d'entreprises créées

**Figure 3 : Evolution annuelle du nombre d'entreprises créées au Bénin**

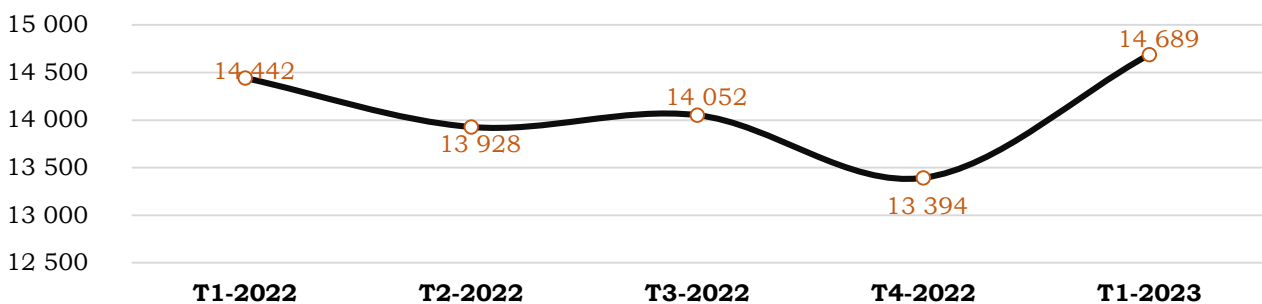


Source : Monentreprises.bj/ APIEX

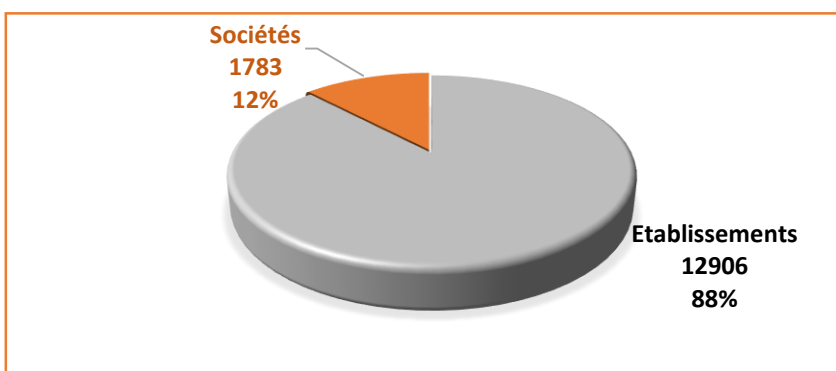
En 2022, le nombre total d'entreprises créées se chiffre à 55 816 contre 51 635 en 2021. Il ressort donc un taux de croissance annuelle de 7,5% au niveau du nombre de créations d'entreprises. Toutefois, ces chiffres ne tiennent pas compte des entreprises qui seraient éventuellement tombées en faillite au cours de la période.

La mise en œuvre des nombreuses mesures du Gouvernement en matière de l'amélioration du climat des affaires au Bénin, a favorablement influencé la création des entreprises. Il s'agit notamment des exonérations fiscales pour toute entreprise nouvelle : patente (exonération sur la 1<sup>ère</sup> année), impôt sur le bénéfice (exonération de 25% sur les deux 1<sup>ères</sup> années et 50% la 3<sup>ème</sup> année), etc.

**Figure 4 : Evolution du nombre de création d'entreprises au Bénin**



**Figure 5 : Types d'entreprises créées au T1-2023**



Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, les statistiques de la plateforme Monentreprises.bj, montrent que 14 689 créations d'entreprises ont été enregistrées contre 13 394 le trimestre précédent. Parmi celles-ci, 12 906 (88%) sont des établissements alors que 1 783 (12%) sont des sociétés.

Source : MonEntreprise.bj., avril 2023.

Les secteurs d'activités sont divers et variés. Les établissements les plus dominants sont ceux dont l'activité relève de l'achat et vente des produits GSM, notamment les entreprises de transfert d'argent via réseaux mobiles (16,7%). Cela s'explique

essentiellement par le démarrage des activités de l'opérateur SBIN ainsi que la mise en place de son réseau de distribution.

La durée de création des dites entreprises sur la plateforme reste largement en deçà de 24 heures : sociétés (10 h 46 min) et établissements : (9 h 49 min) en moyenne.

### 2.3. Loi fixant le régime des zones économiques spéciales



Les décrets d'application de la loi n°2022-38 du 03 janvier 2023 fixant le régime des Zones économiques spéciales en République du Bénin ont été adoptés par le Gouvernement le 29 mars 2023 en Conseil des ministres.

Les régimes applicables dans les zones économiques spéciales au Bénin, notamment celle de Glo-Djigbé et de Sèmè-Podji se résument dans le tableau suivant avec leurs avantages.

**Tableau 2 : Régimes et avantages**

Régimes applicables	Catégories	Avantages douaniers et fiscaux (après l'agrément)
Régime d'exportation ou régime de type 1	(catégorie unique)	<p>Les agréments à ce régime ouvrent à leurs bénéficiaires, le droit d'exonération totale de droits de douane en phase d'exploitation sur l'importation de matières premières ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pendant la période fixée pour la réalisation des investissements :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- exonération sur : les matériels, outillages et véhicules utilitaires destinés exclusivement à la production, dans le cadre du programme d'investissement ;</li> <li>- exonération sur les pièces de rechange spécifiques aux équipements importés dans la limite d'un montant égal à 15 % de la valeur coût assurance et fret des équipements.</li> </ul> </li> <li>• <b>Pendant la période d'exploitation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>De 0 à 15 ans :</b> exonération des droits de douanes sur les matières premières ; exonération de l'impôt sur les sociétés, de l'acompte sur impôt assis sur les bénéficiaires et de l'impôt minimum forfaitaire ; exonération de la contribution des patentes et licences ; exonération du droit</li> </ul> </li> </ul>

		<p>d'enregistrement en cas d'augmentation du capital ; exonération du montant du versement patronal sur salaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Au-delà de 15 ans</b> : exonération des droits de douanes sur les matières premières ; régime de droit commun avec un taux réduit pour l'impôt sur les sociétés à 15 % ; Renouvellement ou modernisation des investissements : exonération sur les droits et taxes d'entrée ; etc.</li> </ul>
<p><b>Régime de la promotion des échanges intracommunautaires ou régime de type 2</b></p> <p><i>(Ce régime offre le bénéfice du certificat d'origine communautaire pour les produits fabriqués)</i></p>	<p><b>A :</b></p> <p><b>Montant HT supérieurs ou égal à 10 milliards FCFA et inférieur ou égal à 20 milliards FCFA</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pendant la période fixée pour la réalisation des investissements :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- exonération sur les matériels, outillages et véhicules utilitaires destinés exclusivement à la production, dans le cadre du programme d'investissements ;</li> <li>- exonération sur les pièces de rechange spécifiques aux équipements importés dans la limite d'un montant égal à 15 % de la valeur coût assurance et fret des équipements.</li> </ul> </li> <li>• <b>Pendant la période d'exploitation :</b></li> <li>• <b>De 0 à 12 ans</b> : exonération de l'impôt sur les sociétés, de l'acompte sur impôt assis sur les bénéficiaires et de l'impôt minimum forfaitaire ; exonération de la contribution des patentes et licences ; réduction de 50 % du montant du versement patronal sur salaires.</li> <li>• <b>Au-delà de 12 ans</b> : régime de droit commun pour l'impôt sur les sociétés à 15 %.</li> </ul>
	<p><b>B :</b></p> <p><b>Montant HT des Investissements supérieur à 20 milliards et inférieur à 50 milliards FCFA</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pendant la période de la réalisation des investissements :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exonération des droits et taxes d'entrée sur les matériels, outillages et véhicules utilitaires destinés exclusivement à la production, dans le cadre du programme agréé ;</li> <li>- Exonération sur les pièces de rechange spécifiques aux équipements importés dans la limite d'un montant égal à 15 % de la valeur coût assurance et fret des équipements.</li> </ul> </li> <li>• <b>Pendant la période d'exploitation :</b></li> <li>- <b>De 0 à 15 ans</b> : exonération de l'impôt sur les sociétés, de l'acompte sur impôt assis sur les bénéficiaires et de l'impôt minimum forfaitaire ; exonération de la contribution des patentes et licences ; réduction de 80 % du montant du versement patronal sur salaires.</li> <li>• <b>Au-delà de 15 ans</b> : régime de droit commun pour l'impôt sur les sociétés.</li> </ul>
	<p><b>C :</b></p> <p><b>Montant HT des investissements supérieur ou égal 50 milliards FCFA</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pendant la période de la réalisation des investissements :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- exonération totale des droits et taxes d'entrée sur les matériels, outillages et véhicules utilitaires destinés exclusivement à la production, dans le cadre du programme agréé ;</li> <li>- exonération sur les pièces de rechange spécifiques aux équipements importés.</li> </ul> </li> <li>• <b>Pendant la période d'exploitation :</b></li> <li>- <b>De 0 à 17 ans</b> : exonération de l'impôt sur les sociétés, de l'acompte sur impôt assis sur les bénéficiaires et de l'impôt minimum forfaitaire ; exonération du montant du versement patronal sur salaires ; exonération du droit d'enregistrement en cas d'augmentation du capital.</li> <li>• <b>Au-delà de 17 ans</b> : régime de droit commun pour l'impôt sur les sociétés.</li> </ul>

Source : Secrétariat Général du Gouvernement du Bénin, janvier 2023.



Zone des entrepôts de stockage



Parc de transformation de la noix de cajou



Station d'épuration des eaux usées



Benin Organics (usine de transformation de soja bio)



Unicarton (usine de fabrication d'emballages en carton)

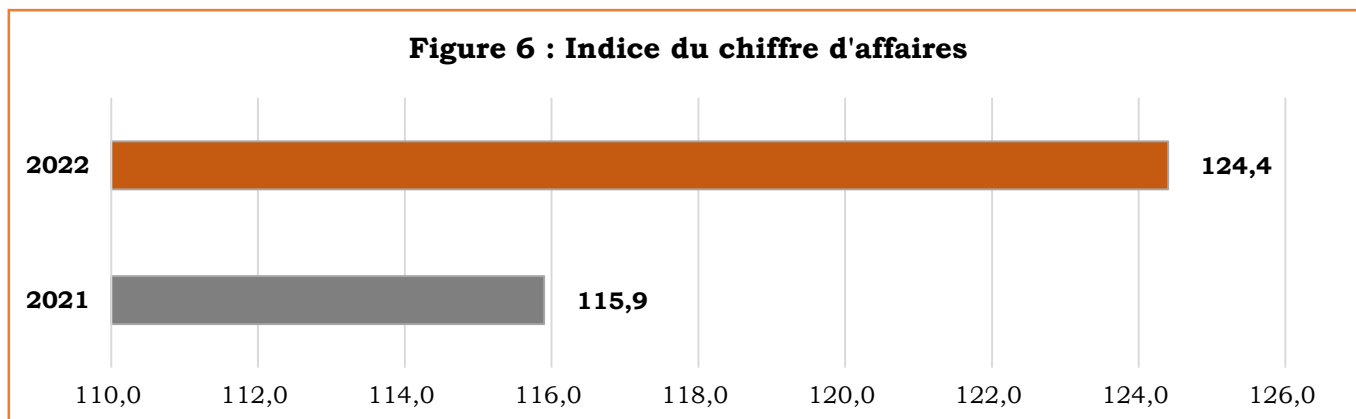


Parc textile

## 3. SITUATION ECONOMIQUE DU BENIN

### 3.1. Environnement économique national

L'activité économique au plan national est analysée à travers plusieurs indicateurs, notamment l'indice du chiffre d'affaires, l'indice de l'emploi dans les grandes entreprises et l'indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC).



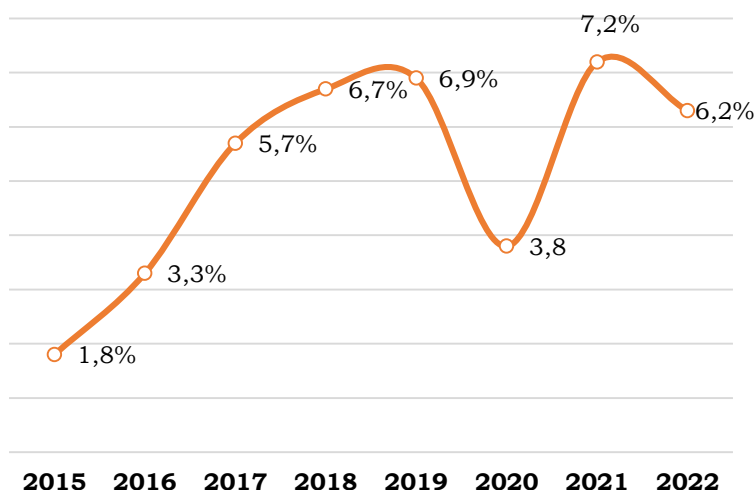
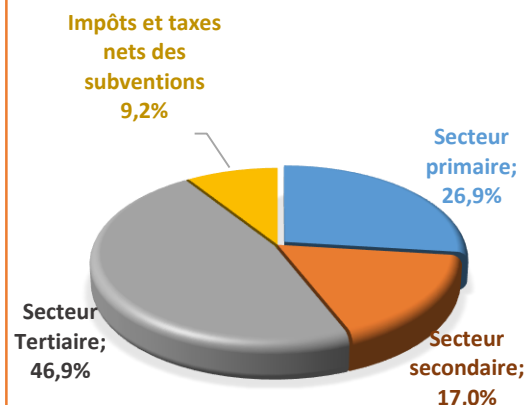
Source : MEF/Direction de la prévision et de la conjoncture, Février 2023

- **Indice du chiffre d'affaires 2022 : hausse de 7,4% (par rapport à l'année 2021).**  
Principales branches d'activités : commerce (+3,8%), produits agricoles (+10,8%), transports (+10,3%), autres services (+18,5%).
- **Indice de l'emploi en 2022 : hausse de 5,1%.**  
Principales branches d'activités : banques et autres organismes financiers (+27,3%), commerce (+7,1%), autres services (+3,4%) et autres industries manufacturières (+4,8%).
- **Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (110,8 en décembre 2022) : hausse de 2,8%** en glissement annuel, imputable essentiellement au prix de : transports (+11,7%) ; logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles (+7,1%) ; biens et services divers (+5,6%) et articles d'habillement et chaussures (+5,1%).

### 3.2. Croissance économique au Bénin en 2022

En dépit d'un environnement international fortement marqué en 2022 par la crise russo-ukrainienne avec ses conséquences économiques, l'économie béninoise continue de créer de la richesse grâce à la bonne gestion des chocs traduite par la prise de mesures efficaces.

En 2022, le taux de croissance économique s'élève à 6,2% après 7,2% et 3,8% respectivement en 2021 et en 2020. Cette performance est remarquable dans tous les secteurs clés de l'activité économique béninoise.

**Figure 7 : Evolution du taux de croissance du PIB****Figure 8 : Structure du PIB 2022**

Source : MEF/INStaD, mars 2023

- **Le secteur primaire**, porté par l'agriculture, poursuit sa croissance. La valeur ajoutée du secteur s'est accrue de 4,8% en 2022 après 5,2% un an plus tôt. Cette dynamique de croissance du secteur est notamment due à la mise en place des projets innovants dans le secteur. **La part du secteur primaire dans la formation du PIB s'est affichée à 26,9% en 2022 avec une contribution à la croissance économique évaluée à 1,3% en 2022.**

Dans ce secteur, l'agriculture a connu une hausse de 4,5% en 2022 avec une contribution de 1% au taux de croissance économique de 2022. Cette performance agricole aurait été encore plus importante si la production cotonnière n'avait pas baissé de 8,1% en 2022. En effet, la production du coton est passée de 766 036 tonnes en 2021 à 704 000 tonnes en 2022 en raison de la désaffectation des facteurs de production du coton en faveur d'autres produits agricoles (cajou, soja). La branche «Elevage et Chasse» a enregistré une croissance de 7,4% alors que la branche «Pêche, Sylviculture et exploitation forestière» a connu une hausse de 3,5% au niveau de sa valeur ajoutée en 2022.

- **Le secteur secondaire** a, quant à lui, enregistré en 2022 une croissance de 7,9% de sa valeur ajoutée, après 9,1% en 2021. Cette performance est en lien, d'une part, avec le développement accéléré des nombreuses activités de transformation. En effet, en 2022, l'agro-industrie a doublé la croissance de sa valeur ajoutée à 7,3%, avec notamment une hausse de 6,0% pour la fabrication des produits alimentaires et 19,2% pour la fabrication des boissons. D'autre part, la poursuite des grands travaux d'infrastructures et des chantiers de construction dans le pays a relevé la valeur ajoutée des BTP de 9,1%.

**Le secteur secondaire a contribué à 1,3% à la croissance du PIB en 2022.** La part du secteur secondaire dans le PIB est en nette croissance ces dernières années en lien avec la volonté du Gouvernement d'encourager les efforts de transformation des produits sur le territoire. **Le secteur secondaire a représenté 17% du PIB en 2022** (contre 15,4% en moyenne par an entre 2016 et 2019).

- **Le secteur tertiaire** continue de soutenir les activités des deux autres secteurs et a vu sa valeur ajoutée s'accroître de 6% en 2022, après 6,6% un an plus tôt. Les activités financières et d'assurance ont connu un regain (+6,4%) en 2022 après un repli de 5,2% un an plus tôt. Le domaine des télécommunications a été boosté en 2022 ; sa valeur ajoutée a connu une hausse de 10%, en lien avec la bonne tenue dans le domaine et la mise en activité de la Société Béninoise des Infrastructures Numériques (SBIN) intervenue au cours du dernier trimestre de 2022. **Le secteur a pesé pour 46,9% dans le PIB de 2022 avec une contribution de 2,9% au taux de croissance du PIB.**

Le trafic des marchandises au Port Autonome de Cotonou a connu un léger accroissement en passant de 12,01 millions de tonnes en 2021 à 12,4 millions de tonnes en 2022. Le volume des exportations (1,38 million de tonnes) a connu une hausse de 3,5% alors que celui des importations (8,55 millions de tonnes) a baissé de 0,1% en 2022 comme le montre le tableau suivant. Toutefois, en valeur, les importations des biens et services ont connu une hausse de 18,5% en 2022, en raison de l'inflation et du renchérissement des prix sur le marché international.

**Tableau 3 : Trafic au Port Autonome de Cotonou**

(Volume du trafic en tonnes métriques)	2021	2022	Variation (%)
<b>Import</b>	<b>8 555 211</b>	<b>8 546 481</b>	<b>-0,1%</b>
- Conteneur	3 538 121	3 399 885	<b>-3,9%</b>
- RoRo	210 304	223 307	<b>+6,2%</b>
- Conventionnel	2 938 202	2 417 669	<b>-17,7%</b>
- Vrac secs	813 142	1 436 390	<b>76,6%</b>
- Vrac liquides	1 055 442	1 069 230	<b>1,3%</b>
<b>Export</b>	<b>1 335 435</b>	<b>1 382 560</b>	<b>+3,5%</b>
- Conteneurs	1 314 126	1 335 532	<b>1,6%</b>
- Conventionnel	21 309	47 028	<b>120,7%</b>
<b>Transbordement: entrée et sortie</b>	<b>2 123 321</b>	<b>2 450 003</b>	<b>15,4%</b>
<b>TOTAL TONNAGE</b>	<b>12 013 967</b>	<b>12 379 044</b>	<b>+3,0%</b>

Source : Port Autonome de Cotonou, mars 2023



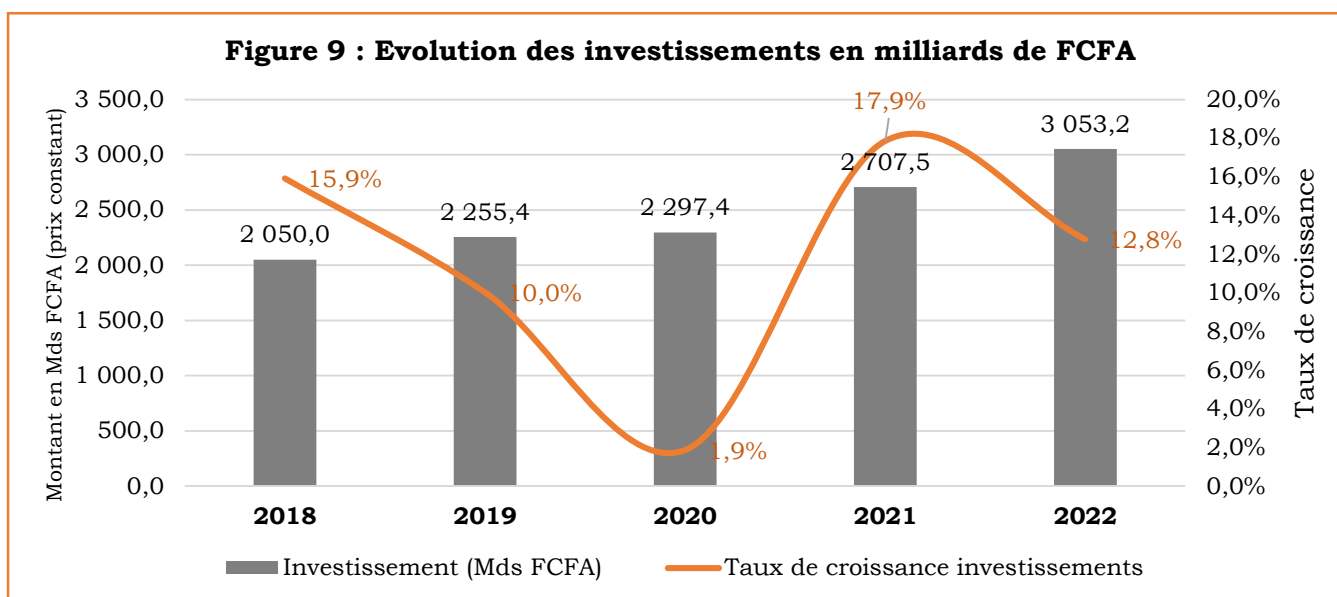
- Grâce à une bonne stratégie de mobilisation des recettes publiques, **les impôts et taxes nets des subventions ont connu une hausse de 8,8%** de leur valeur ajoutée en 2022, après 12,5% un an plus tôt. **Leur poids dans le PIB a été de 9,2% en 2022** et **leur contribution au taux de croissance du PIB s'est chiffrée à 0,8%**.

**Tableau 4 : Ventilation du PIB à prix courants par secteur d'activités**

(Montants en milliards de FCFA)	2018	2019	2020	2021	2022
Secteur primaire	2 223	2 266	2 442	2 799	2 919
Secteur secondaire	1 160	1 376	1 468	1 616	1 847
Secteur tertiaire	3 866	4 050	4 315	4 501	5 090
<b>Total des valeurs ajoutées</b>	<b>7 249</b>	<b>7 692</b>	<b>8 225</b>	<b>8 915</b>	<b>9 857</b>
<b>Impôts et taxes (nets des subventions)</b>	673	741	784	895	998
<b>PIB (au prix courant)</b>	<b>7 922</b>	<b>8 433</b>	<b>9 009</b>	<b>9 810</b>	<b>10 855</b>

Source : INStAD, mars 2023

Par ailleurs, le montant des investissements réalisés au Bénin est passé de 2 707,5 milliards de FCFA en 2021 à 3 053,2 milliards de FCFA en 2022 ; il a ainsi connu une hausse de 12,8% comme le montre le graphique suivant.



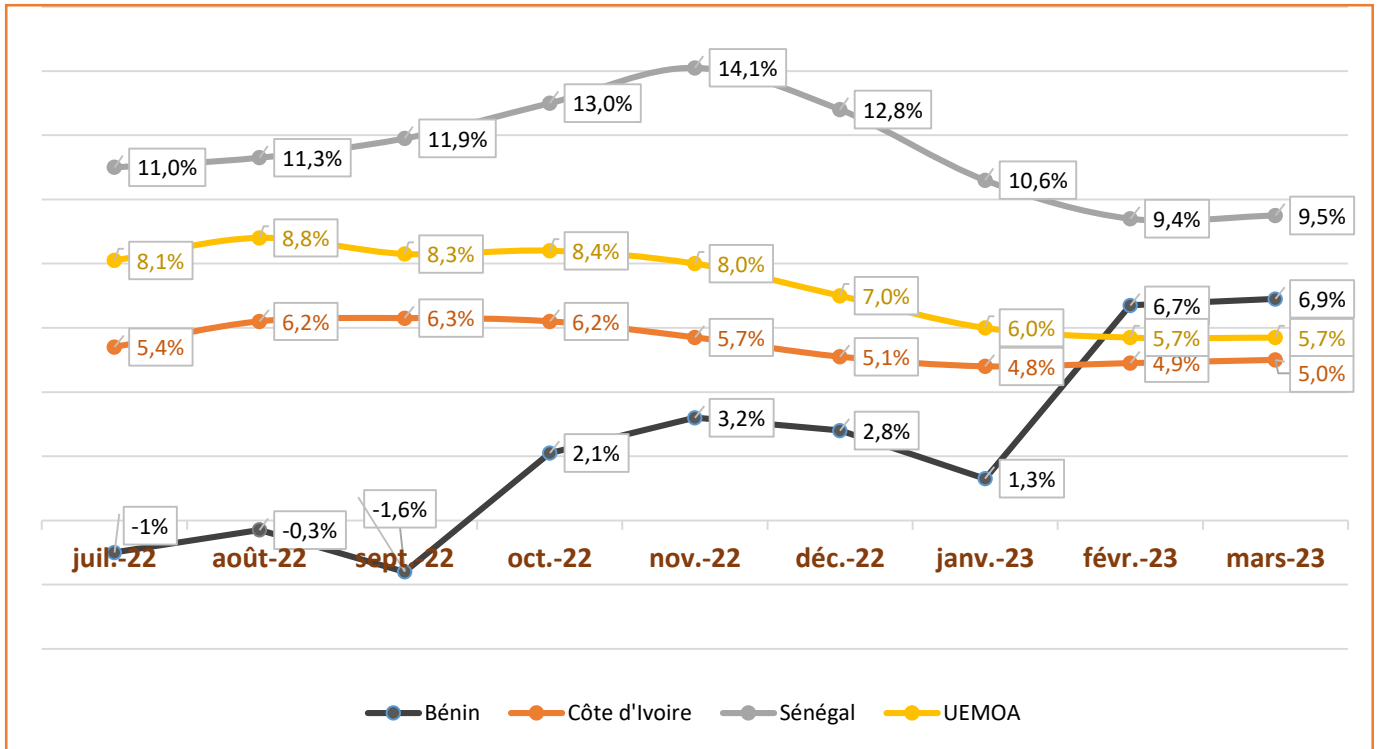
Source : INStAD, mars 2023. Les investissements ont été évalués suivant des emplois du PIB à prix constants (en milliards de FCFA)

Le **taux d'investissement s'élève à 28,1% 2022**, ce qui montre la part importante que représentent les investissements dans la richesse créée dans le pays en 2022.

### 3.3. Evolution de l'inflation

Sur la base des dernières données disponibles, le taux d'inflation dans l'UEMOA est ressorti à +5,7% en mars 2023 comme au mois précédent. Le graphique suivant compare l'évolution du taux d'inflation dans quelques pays de l'UEMOA, selon les statistiques mensuelles de la BCEAO.

**Figure 10 : Comparaison des taux d'inflation entre quelques pays de l'UEMOA**



Source : BCEAO, avril 2023

Le graphique ci-dessus révèle que le Bénin est le seul pays de la sous-région qui a réussi à maîtriser son taux d'inflation en 2022 : son taux d'inflation à fin décembre 2022 s'affichait à 2,8% dû au blocage des prix. Cependant, ce taux a pris une tendance haussière depuis Janvier 2023 pour s'afficher à +6,9% en mars 2023 contre une moyenne régionale de +5,7% selon les données de la BCEAO. Le meilleur taux d'inflation est celui enregistré en Côte d'Ivoire (5,0%) en mars 2023, tandis que le plus fort taux est celui du Sénégal (9,5%).





## 4. EXECUTION DU PAG : FOCUS SUR LE SECTEUR DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS

### 4.1. Reformes et projets sur la période 2021-2026 (PAG 2).

Le PAG 2021-2026 prend en compte les nouvelles contraintes et priorités du secteur des infrastructures et des transports, et fera du Bénin une plateforme logistique et d'exportation, en vue de l'accélération de la croissance économique. Ainsi, les trois (3) actions se résument comme suit :

- **Action 1** : La poursuite et l'achèvement des projets encore en cours en matière de construction, d'aménagement ou de rénovation d'infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires ;
- **Action 2** : L'aménagement et/ou le bitumage de nouveaux axes routiers, ainsi que la réorganisation du système national d'entretien routier ;
- **Action 3** : La mise en œuvre de projets visant à faire de Cotonou et ses environs un pôle de développement portuaire et aéroportuaire.

Les investissements prévus pour le secteur des infrastructures et des transports s'élèvent à 1 988 milliards de FCFA dans le PAG 2, grâce à l'appui renforcé des partenaires, notamment l'Union Européenne, la BID, la BAD, la BOAD, le JICA, la Chine, le Fonds Koweïtien, le Fonds OPEP et à l'accompagnement significatif des parties prenantes.

**Tableau 5 : Investissements par domaine dans le secteur des infrastructures et des transports (PAG 2).**

Projets d'infrastructures de transport - PAG 2	Coût (milliards de FCFA)	%
Infrastructures ou projets structurants	870	44%
Aménagement, le bitumage, la réhabilitation ou le renforcement de 1 112 km de routes	211	11%
Construction de 12 600 km de pistes rurales et l'aménagement de 1 415 km de routes en terre et ouvrages y afférents	112	6%
Projets du sous-secteur maritime	317	16%
Projets du sous-secteur aérien	478	24%
<b>Total</b>	<b>1 988</b>	<b>100%</b>

Source : BAI, 2022

Il ressort que 44% (soit 870 milliards de FCFA) des investissements dans le secteur sont dédiés aux infrastructures ou projets structurants comme :

- Le contournement Nord de Cotonou ;
- La reconstruction de la RNIE 2 Cotonou-Allada-Bohicon-Dassa ;
- Le dédoublement de la route Sèmè - Porto-Novo ;
- La construction de l'échangeur de Védoko à Cotonou).



Maquette-Echangeur du carrefour Védoko à Cotonou

Le tableau suivant présente quelques projets prévus par le Programme d'Action du Gouvernement (2021-2026) dans le secteur des infrastructures et des transports, leurs coûts et leur état de mise en œuvre.

**Tableau 6 : Quelques projets et leur état de mise en œuvre dans le secteur des infrastructures et des transports.**

N°	Principaux Projets	Coût (Mds de FCFA)	Etat de mise en Œuvre-Résultats attendus ou impacts
1	Reconstruction en 2*2 voies de la RNIE2 tronçon Cotonou-Bohicon-Dassa (207Km)	288	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif : relever le niveau de service de la route à travers une nouvelle capacité en rapport avec le volume de trafic attendu.</li> <li>- Départements impactés : Littoral, de l'Atlantique, du Zou et des Collines.</li> <li>- 2022-2023 : Réalisation des études et mobilisation des Ressources</li> <li>- Décembre 2022 : Signature de convention du programme régional Du Millenium Challenge Corporation</li> <li>- 2023 : Démarrage des travaux ; livraison en 2026</li> </ul>
2	Construction d'un échangeur au carrefour Védoko à Cotonou	18	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : Réalisation des études et mobilisation des ressources (JICA)</li> <li>- Mai 2023 : annonce de la contractualisation pour les travaux de déplacement de réseaux d'électricité, d'eau et de télécommunication</li> <li>- Janvier 2024 : Démarrage effectif des travaux</li> <li>- Diminution du temps d'attente des usagers de la route et des cas d'accidents</li> <li>- circulation plus fluide</li> <li>- favoriser le développement du Corridor Abidjan-Lagos</li> </ul>
3	Aménagement, bitumage, réhabilitation ou renforcement de 1 112 Km de routes	211	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 31 communes impactées sur le territoire national à savoir.</li> <li>- 2022 : achèvement des études et près de 20% des ressources mobilisées</li> <li>- 2023 : mobilisation des ressources complémentaires et démarrage des travaux</li> <li>- Mai 2023 : Contractualisation pour les missions de contrôle et de surveillance des Travaux d'aménagement des voiries primaires, secondaires et tertiaires dans les villes d'Abomey-Calavi et de Porto-Novo (Asphaltage phase B1) ;</li> <li>- Mai 2023 : Décision d'exécution de travaux complémentaires dans le cadre de l'aménagement et du bitumage des routes Zagnanado-Banamè-Paouignan et leurs bretelles Covè-Banamè, Koguédé-Za Kpota.</li> </ul>
4	Construction et entretien de 1 415 Km de routes en terre et de 12 600 Km de pistes rurales y compris les ouvrages afférents.	112	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022-2023 : Réalisation des études et mobilisation des ressources</li> <li>- 2023 : Démarrage des travaux d'aménagement et rechargement des avec accotements, construction des ouvrages d'assainissement et de drainage.</li> </ul>
5	Construction d'une route de contournement nord de Cotonou (37 Km) et de son barreau de liaison (5,7 Km)	487	<p>Ce chantier s'étend du carrefour Kpota (Abomey-Calavi), passe par la berge lagunaire, la parallèle de la RNI2, Mènontin, le cimetière d'Akpakpa, et Sèkandji pour enfin déboucher sur le carrefour de Sèmè.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : Achèvement des études, élaboration des dossiers d'appels d'offres</li> <li>- Prochaine étape : Mobilisation du financement et contractualisation des entreprises;</li> <li>- Impacts attendus : favorable au développement touristique et de renforcement de l'économie nationale et régionale.</li> </ul>

6	Dédoublage de la route Sèmè-Porto-Novo (10 Km) et Construction d'un nouveau pont en 2*2 voies.	89	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : Mobilisation du financement et contractualisation des entreprises</li> <li>- Avril 2023 : démarrage des travaux</li> <li>- Impacts : Facilitation de la circulation, amélioration de la sécurité routière entre les villes de Cotonou et de Porto-Novo, et amélioration des performances du corridor Abidjan-Lagos.</li> </ul>
7	Modernisation et extension du Port de Cotonou	317	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aout 2022 : conception-réalisation des travaux de modernisation</li> <li>- 4<sup>e</sup> trimestre 2022 : Suite de la phase d'étude pour la conception et les méthodes</li> <li>- Quai Pétrolier, quai Nord : en cours, livraison en 2024.</li> <li>- Prolongement et le dragage de mise à niveau du bassin portuaire à la cote de 15 m : démarrage effectif du chantier - 1<sup>er</sup> trimestre 2023</li> <li>- Mars 2023 : Elargissement du bassin portuaire (la darse)</li> <li>- Création d'une zone logistique dans l'enceinte portuaire : Sélection du bureau de contrôle et de l'entreprise ; démarrage en juin 2023 ;</li> <li>- Construction d'un nouveau port de pêche : démarrage en 2023 et finition en mai 2025 ;</li> <li>- <b>Centre des affaires maritimes</b> : Contrat signé en Juin 2022 ; démarrage en Octobre 2022 pour livraison en 2024.</li> </ul>
8	Rénovation et extension de l'aéroport international Cardinal Bernardin Gantin de Cadjèhoun	35	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : phase 1 clôturée : Mise aux normes internationales de la piste d'atterrissage, mise aux normes de la clôture de l'aéroport ; extension du hall départ et réaménagement et extension du hall arrivée ;</li> <li>- Réaménagement du pavillon présidentiel et changement du mode d'exploitation du parking avions.</li> <li>- 2023-2024 : Mobilisation du financement complémentaire pour la réalisation des nouveaux travaux</li> <li>- Rénovation des systèmes de traitement des bagages</li> <li>- Réaménagement et reconfiguration des accès et des parkings extérieurs</li> <li>- Réaménagement et modernisation de la zone fret</li> <li>- Mise en service d'installations aux normes internationales de l'Aéroport Cardinal Bernardin GANTIN de Cadjèhoun</li> </ul>
9	Réaménagement du boulevard de la Marina entre le giratoire d'Erevan et le carrefour de la LNB (5,7 km)	35	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : travaux achevés : Le tronçon Loterie Nationale-Hôtel du Port-Carrefour CENSAD (Erevan) est reconstruit sur une longueur de 5,7 km ainsi que la rue 5 077.</li> <li>- Impacts immédiats : transport routier fluide aux alentours du Port ; répondre aux sollicitations des poids lourds et de la mobilité dans des conditions satisfaisantes</li> <li>- Juillet 2022 : Finalisation de la réalisation de l'esplanade des amazones</li> </ul>
10	Aménagement et bitumage de la Route des pêches (phase 2)	84	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 : lancement des travaux d'aménagement et de bitumage de la Route des Pêches-phase 2 et les aménagements connexes et la Corniche Est de Cotonou.</li> <li>- Réajustement de la consistance du projet en cours › Achèvement de la phase 1 par la réalisation des signalisations et l'aménagement des trottoirs.</li> <li>- 2022 : Démarrage des travaux de la phase 2 : Tronçon Adounko-Avlékété (23 km) et aménagements connexes (route de l'esclave et corniche Est de Cotonou)</li> <li>- Mai 2023 : 42 sinistrés ont été recensés pour l'indemnisation</li> <li>- Achèvement de la phase 1 par la réalisation des signalisations et l'aménagement des trottoirs.</li> </ul>
11	Aménagement de la route Djougou-Pehunco-Kerou-Banikoara (210 km)	132	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : Etudes techniques et environnementales achevées et Financement mobilisé</li> <li>- Septembre 2022 : Attribution de contrat de contrôle et surveillance des travaux.</li> <li>- Janvier 2023 : Passation des marchés</li> <li>- 2023- 2025 : Réalisation des travaux et mise en service</li> <li>- Impact : Route cotonnière, stimulation de la production de coton.</li> </ul>

Source : [beninrevele.bj/BAI/Autres sources](http://beninrevele.bj/BAI/Autres%20sources)

## 4.2. Autres routes en cours de construction :

- Les travaux de la route *Guessou Sud- Fô Bouré-Sinendé* lancés en février 2020 : route d'une longueur de 58 km avec un coût total des travaux qui se chiffre à environ 60 milliards de francs CFA. C'est une route cotonnière dont la construction stimulera l'augmentation de la production du coton. Pour rappel, l'aménagement de la route *Djougou-Pehunco-Kerou-Banikoara (210 km)* va également stimuler la production du coton dans la zone.
- Dans le cadre de l'aménagement du corridor nord, il est prévu la construction de la Route du tronçon *Cotonou-Bohicon-Dassa-Parakou-Kandi-Malanville*. Des travaux complémentaires sont prévus avec financements suivant les sections :
  - réhabilitation du tronçon *Béroubouay-Kandi-Malanville* long de 169,4 Km : plus de 43 milliards de FCFA ;
  - construction de la route du tronçon *Cotonou - Bohicon-Dassa* en double voies sur financement du Millennium Challenge Corporation (MCC) conçu pour être régional entre le Bénin et le Niger et devant soutenir l'intégration économique.
- L'aménagement et le bitumage de la route Ouèdo-Tori (15,5 km) ;

**La réalisation de tous ces projets prévus dans le Programme d'Actions du Gouvernement permettra davantage de faire du Bénin, dans quelques années, un pays attrayant et porteur de croissance économique.**



Maquette – Centre des affaires maritimes (au Port Autonome de Cotonou)

## 5. SITUATION FINANCIERE DU BENIN

### 5.1. Exécution du Budget de l'Etat en 2022

L'année 2022 est principalement marquée par l'entrée en vigueur d'un nouveau programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International pour accompagner les besoins importants de financement du pays face aux différentes crises.

Du point de vue procédural, l'allègement des dispositifs de gouvernance financière facilite les résultats obtenus tant en matière de recettes que de dépenses effectuées.

#### 5.1.1. Les recettes de l'Etat

- **Recettes des administrations financières**

Le niveau de recouvrement des produits de recettes par régie financière au 31 décembre 2022, est récapitulé dans le tableau ci-après :

**Tableau 7 : Etat des recettes brutes des administrations financières**

(Montants en millions de FCFA)	2021			2022			Croissance annuelle
	Prévisions révisées 2021	Réalisations au 31/12/2021	%Réalisé	Prévisions révisées 2022	Réalisations au 31/12/2022	%Réalisé	
<b>Douanes</b>	436 014	440 480	101,0%	538 752	547 735	101,7%	+24,3%
<b>Impôts</b>	662 014	695 425	105,0%	792 848	840 013	105,9%	+20,8%
<b>Trésor</b>	140 820	158 915	112,8%	149 148	189 371	127,0%	+19,2%
<b>TOTAL</b>	<b>1 238 848</b>	<b>1 294 820</b>	<b>104,5%</b>	<b>1 480 748</b>	<b>1 577 119</b>	<b>106,5%</b>	<b>+21,8%</b>

Source : DGB, février 2023

Les régies financières (Impôts, Douanes et Trésor) ont collecté au terme de l'année 2022, des recettes brutes de 1 577 119 millions de FCFA avec un taux de progression de 21,8% par rapport au montant réalisé en 2021.

- **Direction générale des Douanes (DGD)**

Les recouvrements effectués par les services de la DGD au 31 décembre 2022 sont retracés dans le tableau ci-dessous.

Les recettes brutes recouvrées par la DGD à fin décembre 2022, s'établissent à la somme de 547 735 millions de FCFA, en hausse de 107 255 millions de FCFA par rapport au montant réalisé en 2021 ; ce qui correspond à une progression de 24,3%. Le taux de recouvrement de ces recettes est de 101,7% contre 101% en 2021. Le taux de recouvrement des recettes serait de 120,5% s'il n'y avait pas eu des pertes de recettes (101 550 millions F CFA).

**Tableau 8 : Point du recouvrement des recettes de la DGD au 31 décembre 2022**

(Montant en millions de FCFA)	2021			2022			Variation annuelle
	Prévisions 2021	Réalisé 2021	%Réalisé	Prévisions 2022	Réalisé 2022	%Réalisé	
<b>I- Recettes fiscales</b>	<b>432 514</b>	<b>436 240</b>	<b>100,9%</b>	<b>535 300</b>	<b>544 201</b>	<b>101,7%</b>	<b>+24,7%</b>
<b>1- Impôts et taxes intérieurs</b>	186 100	192 441	<b>103,4%</b>	250 322	264 256	<b>105,6%</b>	<b>+37,3%</b>
<b>2-Impôts sur les Revenus Salariaux</b>	200 882	194 109	<b>96,6%</b>	231 453	229 299	<b>99,1%</b>	<b>+18,1%</b>
<b>3-Impôts sur les Biens et Services</b>	12 222	11 389	<b>93,2%</b>	11 802	11 710	<b>99,2%</b>	<b>+2,8%</b>
<b>4-Autres recettes fiscales</b>	33 310	38 301	<b>115,0%</b>	41 722	38 936	<b>93,3%</b>	<b>+1,7%</b>
<b>II- Recettes non fiscales</b>	<b>3 500</b>	<b>4 240</b>	<b>121,1%</b>	<b>3 452</b>	<b>3 534</b>	<b>102,4%</b>	<b>-16,7%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>436 014</b>	<b>440 480</b>	<b>101,0%</b>	<b>538 751</b>	<b>547 735</b>	<b>101,7%</b>	<b>+24,3%</b>

Source : DGB, février 2023

L'amélioration enregistrée dans le recouvrement des recettes douanières en 2022 est imputable à l'accroissement appréciable obtenu dans le recouvrement des :

- impôts et taxes intérieurs sur les biens et services (+37,3%) ;
- droits et taxes à l'importation (+18,1%) ;
- droits et taxes à l'exportation (+2,8%) ;
- autres recettes fiscales (+1,6%).

L'administration douanière doit poursuivre la mise en œuvre de certaines mesures pour garantir et maintenir l'efficacité des produits de recettes.

### • Direction générale des Impôts (DGI)

La situation de recouvrement des recettes de la DGI, par nature d'impôt, au 31 décembre 2022 est retracée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 9 : Point du recouvrement des recettes de la DGI au 31 décembre 2022**

(Montant en millions de FCFA)	2021			2022			Variation
	Prévisions 2021 révisées	Réalisé 2021	%Réalisé	Prévisions 2022 révisées	Réalisé 2022	%Réalisé	
<b>Impôts sur les Revenus (hors salaires)</b>	197 404,5	200 858,8	101,7%	249 488	268 198	107,5%	+33,5%
<b>Impôts sur les Revenus Salariaux</b>	93 397	96 550,6	103,4%	113 181	111 607	98,6%	+15,6%
<b>Impôts sur les Biens et Services</b>	337 429	357 905,6	106,1%	381 977	412 668	108,0%	+15,3%
<b>Impôts sur la Propriété</b>	28 662	34 563	120,6%	31 132	33 137	106,4%	-4,1%
<b>Autres recettes fiscales</b>	5 121,5	5 547,5	108,3%	17 070	14 403	84,4%	+159,6%
<b>TOTAL</b>	<b>662 014</b>	<b>695 425,5</b>	<b>105,0%</b>	<b>792 848</b>	<b>840 013</b>	<b>105,9%</b>	<b>+20,8%</b>

Source : DGB/DGI, février 2023

Les recettes fiscales brutes recouvrées par la DGI en 2022 ont enregistré une progression de 20,8% en glissement annuel, en s'établissant à 840 013 millions de FCFA. Cette bonne performance est imputable à la bonne tenue des impôts en lien

avec les réformes mises en œuvre et la volonté de l'administration fiscale de maintenir la dynamique de mobilisation des recettes, amorcée depuis 2018.

En effet, à fin décembre 2022, les performances enregistrées par catégorie sont :

- **Impôts sur les revenus non salariaux : 268 1978 millions de FCFA (+33,5%)** ; cette embellie est surtout imputable à la bonne performance de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers ;
- **Impôts sur les biens et services : 412 668 millions de FCFA (+15,3%)** ; cette performance est principalement portée par la taxe sur la valeur ajoutée intérieure (75,26%), principal pourvoyeur de recettes fiscales intérieures. La bonne tenue de la TVA est induite entre autres, par le dynamisme de l'activité économique, le renforcement des contrôles de l'utilisation des factures normalisées.

Il y a également le bon recouvrement de la taxe sur les jeux de hasard (en lien avec le relèvement du taux d'imposition qui est passé de 5% à 10%), de la taxe sur les communications électroniques (en lien avec l'élargissement du champ d'application de la taxe sur les GSM aux transferts d'argent). Aussi, les nombreux événements sportifs ayant prévalu en 2022, notamment la Coupe d'Afrique des Nations et la Coupe du monde ont-ils permis d'accroître le rendement de ces taxes.

- **Impôts sur les revenus salariaux : 111 607 millions de FCFA (+15,6%)** ; Cette **hausse est enregistrée** grâce, entre autres, à la réforme de déclaration des impôts sur salaires et des cotisations sociales sur un même formulaire, et à la réforme de l'ITS (suppression de l'abattement pour enfants à charge et le réaménagement des tranches d'imposition).

## • **Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP)**

La situation des recouvrements de la DGTCP par nature de droit est retracée dans le tableau ci-dessous.

Au 31 décembre 2022, les recettes non fiscales collectées par la DGTCP s'élèvent à 189 370,56 millions de FCFA sur une prévision annuelle de montant 149 148 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 127%. Ce niveau de réalisation des recettes non fiscales connaît une hausse de 30 455,8 millions de FCFA, correspondant à un taux de progression de 19,2%.

**Tableau 10 : Point du recouvrement des recettes de la DGTCP**

(Montant en millions de FCFA)	2021			2022			Variation (%)
	Prévisions 2021 révisées	Réalisé 2021	%Réalisé	Prévisions 2022	Réalisé 2022	%Réalisé	
Revenu de l'Entreprise et du domaine	1 931	1 358	70,3%	1 750	3 087	176,4%	127,3%
Droits et frais Administratifs	8 458	11 675	138,0%	8 501	8 179	96,2%	-29,9%
Condamnations Pécuniaires et Amendes	243	302	124,3%	252	499	198,0%	65,2%
Produits financiers	15 156	9 692	63,9%	16 197	6 319	39,0%	-34,8%
Autres recettes fiscales	70 009	80 500	115,0%	92 673	107 462	116,0%	33,5%
Recettes Exceptionnelles	45 023	55 388	123,0%	29 775	63 825	214,4%	15,2%
<b>TOTAL</b>	<b>140 820</b>	<b>158 915</b>	<b>112,8%</b>	<b>149 148</b>	<b>189 371</b>	<b>127,0%</b>	<b>19,2%</b>

Source : DGB/SIGFP, février 2023

L'amélioration enregistrée est en lien avec certains droits et taxes tels que le revenu de l'entreprise et du domaine, les amendes et condamnations pécuniaires qui ont vu leur rendement augmenté grâce aux différentes mesures du suivi du recouvrement des recettes intermédiaires.

Néanmoins, en 2022, un montant de 71,4 milliards de FCFA des recettes non fiscales ont été reclassées dans le champ des recettes fiscales. En tenant compte de ce retraitement, les recettes non fiscales réalisées par la DGTCP sur la période s'établiraient à 117,9 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 79,1%.

### 5.1.2. Les dépenses de l'Etat

L'exécution budgétaire au cours de l'année 2022 s'est déroulée dans un contexte marqué par les défis sécuritaires dans la région nord du pays et l'augmentation généralisée des prix en raison. Cependant, les opérations budgétaires présentent des résultats satisfaisants alignés sur les objectifs de cadrage budgétaire et financier convenus avec le FMI et celles de la loi révisée.

#### • Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires couvrent les dépenses de personnel, les charges financières de la dette, les dépenses d'acquisitions de biens et services et les dépenses de transfert courant.

**Tableau 11 : Evolution des engagements des dépenses ordinaires**

(Dépenses en millions de FCFA)	2021			2022			Variation (%)
	Prévisions 2021 révisées	Engagement	%Engagé	Prévisions 2022 révisées	Engagement	%Engagé	
Charges financières de la dette publique	221 714	220 367	99,4%	209 439	178 665	85,3%	-18,9%
Dépenses de personnel	410 777	392 800	95,6%	436 750	444 004	101,7%	13,0%
Dépenses d'acquis. de biens et services	173 428	167 720	96,7%	193 300	153 612	79,5%	-8,4%
Dépenses de transfert	304 490	275 272	90,4%	404 648	304 431	75,2%	10,6%
<b>TOTAL</b>	<b>1 110 409</b>	<b>1 056 159</b>	<b>95,1%</b>	<b>1 244 137</b>	<b>1 080 712</b>	<b>86,9%</b>	<b>2,3%</b>

Source : DGB/SIGFP, février 2023

En engagement, les dépenses ordinaires s'établissent à 1 080 712 millions de FCFA, avec un taux de consommation de 86,9% en 2022. En glissement annuel, les dépenses ordinaires ont enregistré, en termes d'engagement comptable, une hausse de 2,3%, tirée notamment par les dépenses de transfert (10,6%) et les dépenses de personnel (13%).

▪ **Charges financières de la dette publique**

Les intérêts sur la dette publique (intérieure et extérieure) payés au 31 décembre 2022 s'élèvent à **178 665 millions de FCFA** avec un taux d'exécution de 85,3%. Par type de dette, les intérêts financiers assurés se décomposent comme ci-après :

- ✓ 90 190,5 millions de FCFA au titre de la dette intérieure, correspondant à un taux d'exécution de 96,2% des prévisions annuelles ;
- ✓ 88 474,6 millions de FCFA au titre de la dette extérieure, correspondant à un taux d'exécution de 76,5% des prévisions annuelles.

▪ **Dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel des ministères et des institutions de l'Etat exécutées au cours de l'année 2022 ressortent à 444 004 millions de FCFA avec un taux d'exécution de 101,7%. Ces dépenses sont en hausse de 51 203,9 millions de FCFA (+13%) par rapport au niveau atteint en 2021. Cette hausse est tirée par :

- ✓ l'apurement d'une part importante du stock des arriérés salariaux liés aux indices acquis avant 2016 ;
- ✓ les effets financiers induits par l'application des nouvelles modalités de paiement automatique des rappels courants décidées au mois d'avril par le Gouvernement ;
- ✓ les effets financiers induits par la revalorisation de salaires des agents de l'Etat au cours du mois de décembre 2022.

En matière de gestion des emplois, plusieurs opérations ont été également engagées. Elles visent à poursuivre l'assainissement du fichier solde de l'Etat et une meilleure prévisibilité de la masse salariale. Les plus importantes concernent :

- ✓ l'opération de rattachement dans la base SUNKWE de chaque agent de l'Etat à sa structure d'emploi ;
  - ✓ le décrochage du fichier solde de l'Etat, du salaire des agents en position de détachement en respect des dispositions de l'article 31 de la loi n°2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques au Bénin ;
  - ✓ le paramétrage des différentes modalités de revalorisation des agents de l'Etat.
- **Dépenses d'acquisitions de biens et services** : les dépenses d'acquisitions de biens et services réalisées en 2022 s'établissent à 153 611,8 millions de FCFA avec un taux d'engagement de 79,5%.
- **Dépenses de transfert** : les dépenses de transfert atteignent respectivement en base engagement et en ordonnancement, 304 430,8 millions de FCFA et 292

840,1 millions de FCFA correspondant à des taux d'exécution respectifs de 75,2% et 72,4%.

Ces dépenses ont permis de poursuivre l'exécution des mesures sociales du Gouvernement comme, par exemple, la couverture des mesures de gratuité en vigueur dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la protection sociale. Il en est de même des mesures de soutien au pouvoir d'achat des ménages, prises par le Gouvernement dans la lutte contre la cherté de la vie. De façon précise, le dispositif de soutien au pouvoir d'achat des ménages porte notamment sur :

- ✓ les frets maritimes et aériens qui connaissent un abattement de façon à réduire les frais de douanes ;
- ✓ les exonérations/allègements de TVA qui devraient contribuer à réduire le prix du riz ou à maintenir celui du pain ;
- ✓ l'exonération de la TVA sur les huiles végétales importées ou produites localement et les produits pétroliers ;
- ✓ l'encadrement du prix du ciment ;
- ✓ la subvention partielle de l'Etat sur les intrants agricoles au titre de l'année 2022 ;
- ✓ la poursuite de la subvention du coût du relèvement tarifaire de la Société Béninoise de l'Energie Electrique (SBEE) à sa clientèle.

## • Dépenses en capital

L'exécution des dépenses en capital à fin décembre 2022 est retracée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 12 : Engagements des dépenses en capital au 31 décembre 2022**

(Dépenses en millions de FCFA)	2021			2022			Variation (%)
	Prévisions 2021	Engagement	%Engagé	Prévisions 2022	Engagement	%Engagé	
<b>Dépenses en Capital sur financement Intérieures</b>	<b>529 644</b>	<b>452 955</b>	<b>85,5%</b>	<b>611 722</b>	<b>572 410</b>	<b>93,6%</b>	<b>26,4%</b>
<b>Dépenses en Capital sur financement extérieur dont:</b>	<b>301 185</b>	<b>283 593</b>	<b>94,2%</b>	<b>303 184</b>	<b>361 873</b>	<b>119,4%</b>	<b>27,6%</b>
*Prêts	226 745	228 975	101,0%	251 434	307 227	122,2%	34,2%
*Dons	74 440	54 618	73,4%	51 750	54 646	105,6%	0,1%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>830 829</b>	<b>736 548</b>	<b>88,7%</b>	<b>914 906</b>	<b>934 283</b>	<b>102,1%</b>	<b>26,8%</b>

*Source : DGB/SIGFP/CAA, février 2023*

Les dépenses en capital exécutées à fin décembre 2022 affichent des niveaux de consommation des crédits d'investissement en progression par rapport à 2021. Les dépenses en capital s'établissent à **934 282,8 millions de FCFA** d'engagement, soit 102,1% des prévisions annuelles ; elles ont connu une hausse de 26,8% par rapport à leur niveau en 2021.

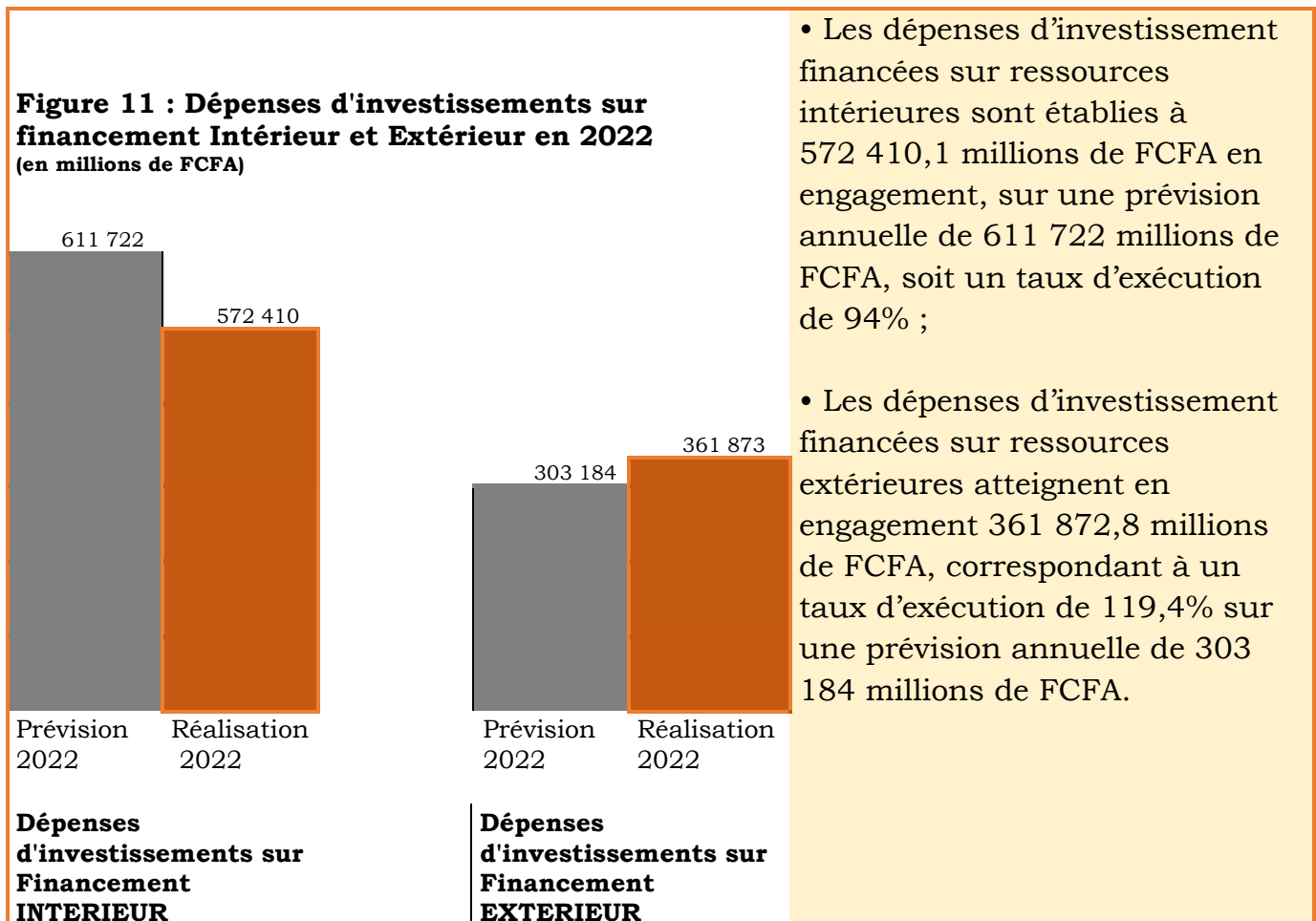
La hausse de consommation observée chaque année est soutenue par le nouveau dispositif de gouvernance des investissements publics qui garantit en amont, la

faisabilité technique et financière des projets à inscrire au PIP<sup>1</sup>. Pour l'année 2022, les résultats à fin décembre sont facilités par ces préalables ainsi que le cadre de suivi des projets impulsés par le Gouvernement.

Les secteurs dans lesquels l'exécution des dépenses en capital est en ligne avec cette performance sont notamment les secteurs de :

- ✓ Infrastructures et cadre de vie ;
- ✓ l'eau et assainissement ;
- ✓ l'enseignement technique ;
- ✓ la santé ;
- ✓ l'agriculture ;
- ✓ l'énergie ;
- ✓ le numérique.

L'exécution des dépenses en capital à fin décembre 2022 se présente par source de financement comme ci-après :



Source : DGB/SIGFP/CAA, février 2023

<sup>1</sup> Programme d'Investissement Public

## 5.2. Encours de la dette publique à fin décembre 2022

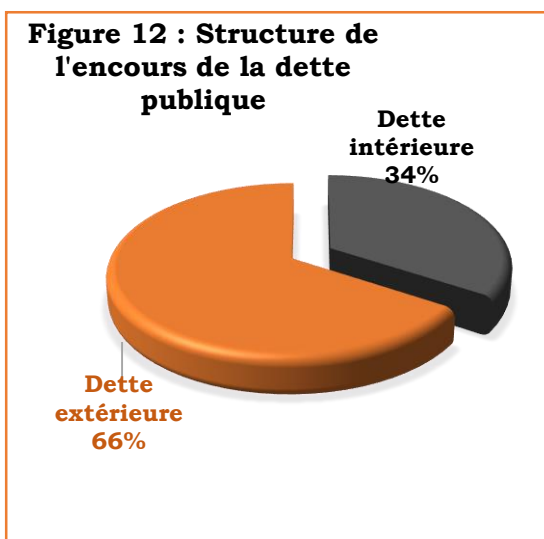
Tableau 13 : Encours de la dette publique (en milliards de FCFA)

Rubriques (montant en milliards de FCFA)	2021	2022			
	T4	T1	T2	T3	T4
Dettes bilatérales	309,1	336,7	362,3	373,5	364,4
Dettes multilatérales	1 584,2	1 643,7	1 668,7	1 774,4	2 009,2
Dettes commerciales	1 451,9	1 480,4	1 499,7	1 503,4	1 489,6
<i>Dont Eurobond</i>	<i>1 099,4</i>	<i>1 099,4</i>	<i>1 099,4</i>	<i>1 099,4</i>	<i>1 099,4</i>
<b>Encours dette en devises</b>	<b>3 345,2</b>	<b>3 460,7</b>	<b>3 530,8</b>	<b>3 651,2</b>	<b>3 863,2</b>
Obligations du Trésor	1 161,3	1 334,3	1 491,8	1 644,6	1 633,6
Bons du Trésor	-	-	31,8	31,8	31,8
Autres dettes en monnaie locale (financement bancaire en monnaie locale)	379,4	385,8	384,4	387,4	338,3
<b>Encours dette en monnaie locale</b>	<b>1 540,6</b>	<b>1 720,1</b>	<b>1 908,0</b>	<b>2 063,8</b>	<b>2 003,6</b>
<b>Encours dette publique</b>	<b>4 886,8</b>	<b>5 181,8</b>	<b>5 439,7</b>	<b>5 715,0</b>	<b>5 867,8</b>

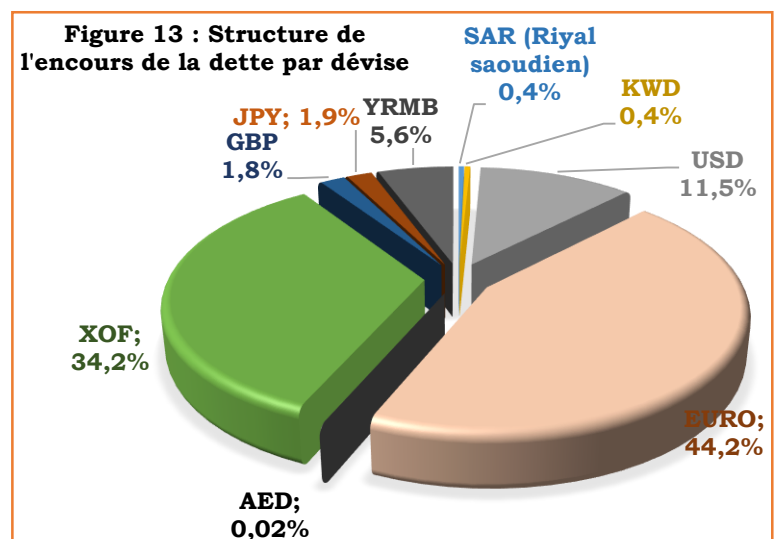
Source : CAA

Plusieurs critères sont utilisés pour classer la dette publique à savoir le *critère de résidence*, la *structure par instruments* et le *critère de la devise*.

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette publique du Bénin ressort à **5 866,8 milliards de FCFA** et se décompose ainsi qu'il suit :



Source : CAA



- Dette extérieure : **3 863,2 milliards de FCFA (65,85%** du portefeuille de la dette publique) ;
- Dette intérieure : **2 003,6 milliards de FCFA (34,15%** du portefeuille de la dette publique).

Le taux d'endettement public ressort à **54,1%** à fin décembre 2022 et demeure inférieur à la norme communautaire de l'UEMOA de 70%. **Le taux d'endettement**

est composé de **35,6% du PIB pour la dette extérieure et 18,5% du PIB au titre de la dette intérieure.**

Les principaux enseignements à retenir des graphiques ci-dessus sont :

- la dette publique du Bénin est dominée par la dette envers les créanciers non-résidents (**85%**) ;
- la dette extérieure est dominée par la dette multilatérale (**52%**) ;
- les titres publics sont la composante la plus importante de la dette intérieure (**83,1%**) ;
- L'Euro représente la principale devise d'endettement du Bénin (**44,2%** sur l'ensemble du portefeuille de la dette publique) suivi du FCFA (**34,2%**).

*Travaux de construction du pont entre la Route de Pêche et la RNIE 1/*



*Ancien pont de Cotonou*

## 6. SITUATION MONETAIRE

### Réserves de devises



Dans l'UEMOA, les réserves de change permettant d'assurer les importations des huit (08) pays membres ont chuté drastiquement pour s'établir à 11 371,5 milliards de FCFA à fin décembre 2022 contre 14 039,9 milliards FCFA à fin décembre 2021 ; soit une baisse de 19% (-2 668,4 milliards FCFA), selon les données officielles.

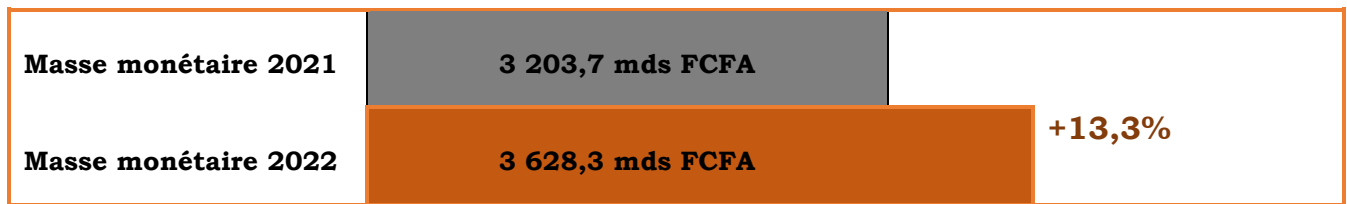
Cette dégradation des réserves de change, en lien avec la contraction des avoirs extérieurs nets des institutions de dépôts, s'explique notamment par l'alourdissement de la facture des importations de produits alimentaires et énergétiques, en raison du contexte de forte inflation observée au niveau mondial.

**Figure 14 : Evolution des réserves de change de l'UEMOA**

<b>Réserves 2021</b>	<b>14 039,9 mds FCFA</b> (5,5 mois d'importation)	
<b>Réserve 2022</b>	<b>11 371,5 mds FCFA</b> (4,4 mois d'importation)	<b>-19%</b>

Source : BCEAO, mars 2023

Les réserves de change de l'UEMOA à fin décembre 2023 ne couvrent que 4,4 mois d'importations de biens et services, juste au-dessus de la norme de 3 mois d'importations définie par le Fonds Monétaire International (FMI).

**Figure 15 : Situation monétaire au Bénin**

Source : BCEAO, mars 2022

Au Bénin, la **situation monétaire** se traduit entre autres par la quantité de monnaie en circulation (masse monétaire) qui s'est établie à 3 628,3 milliards de FCFA à fin décembre 2022 contre 3 203,7 milliards de FCFA en 2021. Avec une progression de 13,3% en 2022, la masse monétaire représente 31% du PIB, soutenue par l'augmentation des créances sur les autres secteurs accordées pour soutenir l'activité économique.

**GILLES GUERARD,**  
DIRECTEUR GENERAL

